Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260612-D_2026_68B-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
28 mai 2026

Affichage :
Du 15 juin au 15 août 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-huit mai conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Romain GUENO, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Dominique JACQ, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaëlle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Denis DUAULT, Jérémie NOGUES, Delphine SIRERA, Dominique CANNESSON, Bernadette DENIS
ABSENT (E) : Frédéric GOURDAIS, Maëlenn LE GUEN, Julie ORAIN, Jean Michel ENNESSER

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Denis DUAULT a donné pouvoir à Mourad ZEROUKHI, Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA (NIYUNGEKO), Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marjorie SOURNAC LEMOINE, Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Yohann RADIN, Bernadette DENIS a donné pouvoir à Dominique JACQ

SECRETAIRE : Pascal THEVENON

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-068: EDUCATION - PETITE ENFANCE. Relais Petite Enfance –convention constitutive d'une entente intercommunale

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI, Maire.

Dans le cadre de leurs politiques petite enfance en faveur du développement des modes de garde du jeune enfant, du soutien aux familles dans la recherche d'un mode de garde et de l'accompagnement de la professionnalisation des assistants maternels, les communes de Bruz, Laillé et Pont-Péan ont souhaité s'associer afin de créer un Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal.

Un Relais Petite Enfance a été créé par délibération n° 2022-69 du Conseil municipal du 4 juillet 2022, avec la signature d'une convention d'entente Intercommunale. Une première convention constitutive d'entente intercommunale a été signée le 18 juillet 2022 pour une durée de 3 ans. Cette convention a fait l'objet de deux avenants en date du 18 décembre 2023 et du 31 mars 2025. Il y a lieu de la renouveler en y intégrant ces deux avenants.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'entente intercommunale pour la gestion du Relais Petit Enfance (RPE) intercommunal suite à l'installation des nouveaux représentants communaux au sein de l'entente intercommunale.

Stéphane MÉNARD, ne prend pas part vote, car le sujet n'a pas été vu en commission et regrette que la commission ne se soit pas encore réunie à ce jour, tout en précisant qu'il se dit favorable à cette convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (22/22 voix), le Conseil municipal :

APPROUVE la convention d'entente intercommunale du Relais Petite Enfance
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme, en Mairie, le 8 juin 2026.

Le Maire,
Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT-PÉAN (35) Ille-et-Vilaine